

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-141

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de Mme TACCOEN Ludivine 12, Place du Général de Gaulle, salon « Beauté Divine », afin
d'effectuer une livraison de matériel dans son magasin,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face aux 10-12, Place du Général de
Gaulle, et ce, **le vendredi 12 juillet 2024 de 13h à 17h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de
Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 03 juillet 2024
Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 03/07/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHAUDT

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHAUDT